

Les gardes de répit à domicile

La **Plateforme d'Accompagnement et de Répit des Aidants Les Camélias** participe au financement de « Gardes de Répit » pour les **aidants de personnes âgées souffrant d'une perte d'autonomie ou de maladies neurocognitives** (Maladie d'Alzheimer et apparentées, maladie de Parkinson, AVC, etc.).

Les gardes de répit sont :

- Un **accompagnement ponctuel** du proche aidé par un **professionnel**.
- **Un(e)auxiliaire de vie de l'association AGABC « remplace » l'aidant** : il assure une présence et un accompagnement dans la vie quotidienne ou sociale, ou dans des activités occupationnelles
- Pendant ce temps, **l'aidant prend du temps pour soi** : se repose, se rend à un RDV médical,

Les gardes de répit ne sont pas :

- **Des aides à domicile** : le rôle des intervenants n'est pas d'assurer les activités quotidiennes (ménage, cuisine...) ni les soins (toilette, prise de médicaments...).
- Les aides à domicile **doivent être maintenues en parallèle des gardes de répit**.

Les tarifs

- Les aidants bénéficient d'un maximum de **96h de gardes de répit par an**
- **Grâce au financement de la Plateforme, le reste à charge pour l'aidant est seulement de 6€/h** (jour ou nuit, weekend et fériés compris)
- Les aidants peuvent répartir ces **heures en fonction des besoins**.

La mise en place des gardes de répit

Pour bénéficier des gardes de répit, il suffit de nous contacter. Nous allons **évaluer les besoins de l'aidant à travers un entretien téléphonique et/ou une visite à domicile**.

L'intervenant est ensuite présenté à l'aidant et à son proche, avant la première garde de répit, qui peut avoir lieu **deux ou trois semaines après le premier contact**.

Contactez-nous :

au **07 72 45 40 94** ou au **06 48 52 02 38**.

ergo.diapason92.camelias@fondation-aulagnier.fr ou à **para@fondation-aulagnier.fr**